

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LA FLÈCHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE LUNDI 28 NOVEMBRE à 19 heures, le Conseil Municipal de LA FLÈCHE s'est réuni à l'hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Maire.

Les Conseillers Municipaux suivants étaient convoqués :

Mme GRELET-CERTENAIS	M. DANGREMONT	Mme MÉNAGE
M. LANGLOIS	Mme MÉTERREAU	M. CHAUVIN
Mme JUGUIN-LALOYER	M. KOUYATÉ	Mme RACHET
M. JAUNAY	Mme DUBOIS-GASNOT	M. GUICHON
Mme BOIGNÉ	M. TEIXEIRA	Mme LECOMTE-DENIZET
M. MASLOH	Mme LOISON	M. BESNARD
Mme PLARD	M. RIBOT	Mme EL ALAOUI
Mme CHEVALIER	M. BERTIN	Mme PAUVERT
M. MOREAU-CHAUVIN	Mme DEZÉ	M. CULORIER
Mme BOUILLOUD	Mme DELHOMMEAU	Mme FRESNEAU
M. MAGUÉ	Mme DUBREUIL	M. MUNSCH

Date de convocation : 22/11/2022 Elus en exercice : 33 Elus présents : 27 Elus absents : 6 Pouvoirs : 5	<u>Absents excusés :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mme LOISON pouvoir à Mme Juguin-Laloyer - Mme CHEVALIER pouvoir à Mme Ménage - Mme DEZÉ pouvoir à M. Dangremont - Mme BOUILLOUD pouvoir à Mme Méterreau - Mme DUBOIS-GASNOT - M. GUICHON pouvoir à Mme Rachet <p>M. Nicolas MAGUÉ, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance.</p>
--	---

DÉLIBÉRATION N°DGS221128D021

DENOMINATION D'UNE VOIE – ALLEE THEOPHILE THORE

Madame la Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La parcelle communale AI 493 dessert un lotissement de 35 logements Sarthe Habitat, ainsi il y a lieu de dénommer la voie centrale de ce lotissement

Aussi, après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- de dénommer la voie privée située dans ce lotissement de la manière suivante : Allée Théophile Thoré
- à titre d'information, la rue Jean Barjaud sera prolongée pour desservir les 7 logements individuels.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,
Nicolas MAGUÉ

La Maire,
Nadine GRELET-CERTENAIS